

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUN 2019**  
**A 18h00 - FONTVIEILLE**

L'an deux mille dix-neuf,  
et le vingt-quatre juin,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Fontvieille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

**Présents**

Mmes et MM. ABIDI Nadia, AOUN Danièle, BLANC Michel, CALLET Marie-Pierre, CHERUBINI Hervé, DELON Pascal, FAVERJON Yves, GALLE Michel, GATTI Régis, GUENOT Jacques, HALDY Jean, JODAR Françoise, JODAR Jacques, LAUBRY Patricia, PELISSIER Aline, PRIEUR DE LA COMBLE Inès, ROGGIERO Alice, SANTIN Jean-Denis, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoît, WIBAUX Bernard

**Excusés**

Mmes et MM. BASSO Gilles, FENARD Michel, GESLIN Laurent, LEMOIGNE Chantal, MILAN Henri, PEROT-RAVEZ Gisèle, VIDAL Denise

Monsieur Michel GALLE accueille les membres de l'assemblée dans la salle du conseil de Fontvieille.

M. CHERUBINI énonce les procurations :

- Monsieur BLANC Patrice à Madame ROGGIERO Alice
- Monsieur BONET Michel à Madame ABIDI Nadia
- Madame BONI Maryse à Monsieur HALDY Jean
- Monsieur CAVIGNAUX Michel à Monsieur WIBAUX Bernard
- Madame GARCIN-GOURILLON Christine à Monsieur SAUTEL Jack
- Monsieur GARNIER Gérard à Monsieur GALLE Michel
- Madame GAZEAU-SECRET Anne à Madame SCIFO-ANTON Sylvette
- Monsieur GUIGNARD Stephan à Monsieur FAVERJON Yves,
- Monsieur GUILLOT Pierre à Madame AOUN Danièle
- Madame LICARI Pascale à Monsieur SANTIN Jean-Denis
- Monsieur MANGION Jean à Madame PRIEUR DE LA COMBLE Inès

**ORDRE DU JOUR**

**1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Yves FAVERJON a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 21 MARS 2019**

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 23 mai 2019 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

**3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT**

- **Décision n°37/2019** : Modification de la décision n°09/2019 portant création de la régie d'avances et de recettes prolongée « Eau et Assainissement »
- **Décision n°38/2019** : Traitement des boues – Station d'épuration d'Eygalières
- **Décision n°39/2019** : Fourniture de variateur - Eygalières
- **Décision n°40/2019** : Fourniture et remplacement d'une pompe – Mas Blanc des Alpilles
- **Décision n°41/2019** : Fourniture de variateurs – Les Méjades
- **Décision n°42/2019** : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau pluvial ZA Sainte Philomène à Mouriès
- **Décision n°43/2019** : Impression d'affiches pour l'Office de Tourisme Intercommunal
- **Décision n°44/2019** : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le chemisage ou le remplacement de réseaux d'assainissement sur les Chemin du Graves, Faubraguette, Route de Saint-Roch et Avenue de la Vallée des Baux sur la commune du Paradou

- **Décision n°45/2019** : Accompagnement juridique et rédaction d'acte authentique en la forme administrative
- **Décision n°46/2019** : Convention pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif sur la commune de Fontvieille
- **Décision n°47/2019** : Attribution de la consultation pour la fourniture et l'installation d'un superviseur PCWIN2
- **Décision n°48/2019** : Traitement éditiques – Oméga OnLine
  
- **Décision n°49/2019** : Remise en état des espaces verts des six stations d'épurations de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
- **Décision n°50/2019** : Réparation d'un chloro-détendeur
- **Décision n°51/2019** : Assistance fonctionnelle et formations
- **Décision n°52/2019** : Réalisation de maillage sur le réseau d'eau potable sur la commune de Mouriès
- **Décision n°53/2019** : Curage du collecteur des eaux pluviales – Impasse Charloun Rieu à Mouriès
- **Décision n°54/2019** : Elagage et abattage des cyprès de la ZA Sainte Philomène à Mouriès
- **Décision n°55/2019** : Relevé topographique du Chemin du Pont Carlin et de ses abords immédiats
- **Décision n°56/2019** : Convention d'accompagnement par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la réalisation d'une étude sur la clientèle des commerces de la commune de Saint-Etienne du Grès
- **Décision n°57/2019** : Impression de 60 000 plans pour l'Office de Tourisme Intercommunal
- **Décision n°58/2019** : Convention de mécénat entre la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles, la Fondation de France et l'association GRAB
- **Décision n°59/2019** : Licence de logiciel et migration de serveur
- **Décision n°60/2019** : Entretien du Lac du Barreau

#### 4. DELIBERATION N°83/2019 : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** de l'installation de Monsieur Bernard WIBAUX comme conseiller communautaire titulaire (Eygalières).
- **prend acte** de l'installation de Madame Aline PELISSIER comme conseillère communautaire titulaire (Eygalières).
- **prend acte** de l'installation de Monsieur Jean HALDY comme conseiller communautaire titulaire (Eygalières).
- **autorise** Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Par : **POUR** : 33 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur Laurent GESLIN arrive à 18h20.

#### 5. DELIBERATION N°84/2019 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** de la charte de l'élu local et dit que la lecture de celle-ci a été faite.
- **précise** qu'une copie de la charte et des dispositions de la sous-section 1 de la section III du chapitre VI du titre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ainsi que les articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions est remis aux conseillers communautaires comme présenté en annexe.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 6. DELIBERATION N°85/2019 : ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT

Le conseil communautaire délibère :

- **proclame** Monsieur WIBAUX Bernard, conseiller communautaire, élu 5<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 7. DELIBERATION N°86/2019 : DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU SEIN DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES

Le conseil communautaire délibère :

- **désigne** Monsieur Bernard WIBAUX suppléant pour siéger aux réunions du Conseil Syndical du PETR du pays d'Arles.
- **dit** que la composition des membres titulaires et suppléants est désormais la suivante :

Titulaires	Suppléants
M. Hervé CHERUBINI	M. Bernard WIBAUX
M. Michel FENARD	M. Gérard GARNIER
M. Laurent GESLIN	M. Régis GATTI
Mme Pascale LICARI	Mme Alice ROGGIERO
M. Jean MANGION	M. Jack SAUTEL

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**8. DELIBERATION N°87/2019** : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DES BOUCHES DU RHONE (SMED 13)

Le conseil communautaire délibère :

- **désigne** Monsieur Bernard WIBAUX comme représentant de la CCVBA à la commission consultative du Syndicat Mixte d'Energie des Bouches du Rhône.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**9. DELIBERATION N°88/2019** : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **désigne** Monsieur Bernard WIBAUX pour remplacer Monsieur René FONTES comme membre du Conseil d'Exploitation de la Régie Eau.
- **fixe** la composition du Conseil d'Exploitation comme suit :
  - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes :  
Mme Gisèle PERROT-RAVEZ, MM. Hervé CHERUBINI, Bernard WIBAUX, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jacques JODAR, Jean MANGION.
  - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'eau :  
MM. Benoit BERTRAND, Gérard BODEL, Georges MAZUY, René MEUCCI, Jean-Bernard RELAVE, Gérard VIGNOUD.
- **autorise** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**10. DELIBERATION N°89/2019** : MODIFICATION STATUTAIRE ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** la modification statutaire de la régie intercommunale d'assainissement telle que présentée par Monsieur le Président
- **porte** le nombre de membres du Conseil d'Exploitation de la régie assainissement de quinze à seize
- **désigne** Monsieur Bernard WIBAUX pour remplacer Monsieur René FONTES comme membre du Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement.
- **fixe** la composition du Conseil d'Exploitation comme suit :
  - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes :  
Mme Gisèle PERROT-RAVEZ, MM. Hervé CHERUBINI, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jacques JODAR, Jean MANGION, Michel GALLE, Patrice BLANC, Bernard WIBAUX.
  - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'eau :  
MM. Benoit BERTRAND, Gérard BODEL, Georges MAZUY, René MEUCCI, Jean-Bernard RELAVE, Gérard VIGNOUD.
- **autorise** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 11. DELIBERATION N°90/2019 : DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION THEMATIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **désigne** Monsieur Bernard WIBAUX membre de la Commission thématique eau potable et assainissement.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 12. DELIBERATION N°91/2019 : DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil communautaire délibère :

- **désigne** Monsieur Bernard WIBAUX membre de la Commission Administration Générale.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 13. DELIBERATION N°92/2019 : ADOPTION DES STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT SUD RHONE ENVIRONNEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **décide** d'adopter les statuts modifiés du syndicat Sud Rhône Environnement proposés dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- **autorise** Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 14. DELIBERATION N°93/2019 : CONTRACTUALISATION EMPRUNT 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire délibère :

- **retient** la proposition de financement de la banque postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : financement des dépenses d'équipement 2019 ;

Montant du contrat de prêt : 4 000 000 €

Score GISSLER : 1A ;

Durée d'amortissement : 20 ans ;

Taux d'intérêt : taux fixe à 1,03% ;

Base de calcul des intérêts : 30/360 ;

Frais de dossiers : 2 000 € ;

Profil d'amortissement : amortissement progressif du capital (échéances constantes) ;

Périodicité de paiement des échéances (amortissement + intérêt) : annuelle ;

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

- **autorise** le Président à signer le contrat afférent à l'offre de la banque postale exposée ci-dessus, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre de l'emprunt.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 15. DELIBERATION N°94/2019 : CONTRACTUALISATION EMPRUNT 2019 – BUDGET REGIE SERVICE EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **retient** la proposition de financement du Crédit Agricole Alpes Provence dont les caractéristiques sont les suivantes:

Objet : financement des dépenses d'équipement 2019 ;

Montant du contrat de prêt : 1 300 000 €.

Score GISSLER : 1A ;  
Durée d'amortissement : 20 ans ;  
Taux d'intérêt : taux fixe à 1,03 % ;  
Base de calcul des intérêts : 30/360 ;  
Frais de dossiers : 650 € ;  
Profil d'amortissement : amortissement progressif du capital (échéances constantes) ;  
Périodicité de paiement des échéances (amortissement + intérêt) : annuelle ;  
Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts et d'une indemnité actuarielle.

- **autorise** le Président à signer le contrat afférent à l'offre du Crédit Agricole Alpes Provence exposée ci-dessus, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre de l'emprunt.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 16. DELIBERATION N°95/2019 : CONTRACTUALISATION EMPRUNT 2019 – BUDGET DSP SERVICE EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **retient** la proposition de financement du Crédit Agricole Alpes Provence dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : financement des dépenses d'équipement 2019 ;

Montant du contrat de prêt : 600 000 € ;  
Score GISSLER : 1A ;  
Durée d'amortissement : 20 ans ;  
Taux d'intérêt : taux fixe à 1,03 % ;  
Base de calcul des intérêts : 30/360 ;  
Frais de dossiers : 300 € ;  
Profil d'amortissement : amortissement progressif du capital (échéances constantes);  
Périodicité de paiement des échéances (amortissement + intérêt) : annuelle ;  
Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts et d'une indemnité actuarielle.

- **autorise** le Président à signer le contrat afférent à l'offre du Crédit Agricole Alpes Provence exposée ci-dessus, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre de l'emprunt.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 17. DELIBERATION N°96/2019 : DELIBERATION MODIFICATIVE – VOTE DE LA TRANCHE 2018 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT 2014/2018 – TRAVAUX D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** le nouveau plan de financement relatif à la tranche 2018 d'un montant de 818 748€ HT de dépenses subventionnables, permettant d'obtenir une subvention d'un montant de 343 874€ HT pour l'opération « Extension du réseau d'eau potable » du CDDA 2014-2018 de la Commune de Saint Rémy de Provence tel que détaillé en annexe.
- **autorise** Monsieur Le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces modifiées et nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 18. DELIBERATION N°97/2019 : REVALORISATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES AGENTS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** la revalorisation des modalités de remboursement des frais de déplacements temporaires des agents communautaires.

- **dit** que la CCVBA pourra prendre en charge directement certains frais en cas de nécessité.
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 19. DELIBERATION N°98/2019 : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) ET DE SON PLAN D'ACTION

Le conseil communautaire délibère :

- **valide** le document unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'action.
- **s'engage** à mettre en le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du DUERP.
- **autorise** Monsieur Le Président à signer tous les documents correspondants.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 20. DELIBERATION N°99/2019 : ATTRIBUTION DU MARCHE N°AO2019-002 – MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LA COMMUNE D'EYGALIERES

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** de la décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 20 juin 2019, attribuant le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la Commune d'Eygalières, à l'entreprise SILIM, dont le siège administratif est à Marseille (13396) pour un montant total forfaitaire (DPGF) de 165 369,30 euros HT.
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 21. DELIBERATION N°100/2019 : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CK76 SUR LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE – CREATION D'UN NOUVEAU FORAGE D'EXPLOITATION EN EAU POTABLE A LA STATION DE POMPAGE DES MEJADES

Le conseil communautaire délibère :

- **autorise** l'achat de 450 m<sup>2</sup> d'une partie de la parcelle cadastrée CK 76 sur la Commune de Saint- Rémy de Provence appartenant à M. Brogniez Pierre, Chemin Mas Neuf des Méjades à Saint Rémy de Provence (13 210) au prix de 2 250,00 €.
- **désigne** Maître MILAN, Notaire à Saint Rémy de Provence afin de régler toutes les formalités nécessaires à cette acquisition. Notamment l'établissement dans un premier temps du compromis de vente et dans un deuxième temps après la publication de la division parcellaire au Service de Publicité Foncière de Tarascon, la rédaction de l'acte de vente,
- **prend** en charge sur le budget annexe « régie de l'eau » cette dépense et les frais notariés,
- **autorise** Monsieur Hervé CHERUBINI à signer, en tant que personne responsable, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 22. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur WIBAUX tient à informer les membres de l'assemblée que la vente des terrains concernant l'aménagement de la ZA des Grandes Terres a été finalisée.

Monsieur le Président ajoute que les travaux d'aménagement de la ZA de La Massane 4 seront terminés en septembre.

Madame BRIAND précise qu'une étude de faisabilité est en cours sur la commune d'Aureille.

La séance est levée à 19h00.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé Cherubini', written in a cursive style.

Hervé CHERUBINI